

PROGRAMME DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL CONCEPTEUR DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, l'OFA du Numérique assurera avec ses partenaires la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

L'OFA du Numérique et le centre de formation organiseront le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TITRE PROFESSIONNEL CONCEPTEUR DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS**.

Le concepteur développeur d'applications conçoit et développe des services numériques à destination des utilisateurs en respectant les normes et standards reconnus par la profession et en suivant l'état de l'art de la sécurité informatique à toutes les étapes. La connaissance du métier du client pour lequel il réalise l'application peut être demandée. Il prend en compte les contraintes économiques, en termes de coûts et de délais, les exigences de sécurité propres à son domaine d'intervention. Il peut aussi être amené, à la demande du client, à intégrer les principes liés à la conception responsable de services numériques.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 12/10/2007 paru au JO du 23/10/2007 - Arrêté du 11/02/2013 paru au JO le 19/02/2013 - Arrêté du 06/04/2018 relatif au TP CDA paru au JO du 17/04/2018. Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi. Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

- Être titulaire d'un bac + 2 ou d'un diplôme équivalent de niveau 5.

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL CONCEPTEUR DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL CONCEPTEUR DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en entreprise.

Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Contenu pédagogique

La progression pédagogique se fera sur la base du programme ci-après en lien avec le référentiel :

CCP1 : DEVELOPPER UNE APPLICATION SECURISEE

- Installer et configurer son environnement de travail en fonction du projet.
- Développer des interfaces utilisateur
- Développer des composants métiers.
- Contribuer à la gestion d'un projet informatique

CCP2 : CONCEVOIR ET DEVELOPPER UNE APPLICATION SECURISEE ORGANISEE EN COUCHES

- Analyser les besoins et maquetter une application
- Définir l'architecture logicielle d'une application.
- Concevoir et mettre en place une base de données relationnelle
- Développer des composants d'accès aux données SQL et NoSQL

CCP3 : PREPARER LE DEPLOIEMENT D'UNE APPLICATION SECURISEE

- Préparer et exécuter les plans de tests d'une application.
- Préparer et documenter le déploiement d'une application
- Contribuer à la mise en production dans une démarche DevOps

Modalités des certifications

L'obtention du **TITRE PROFESSIONNEL CONCEPTEUR DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS** se caractérise par les éléments suivants :

| EPREUVES | TYPES D'EPREUVES | COMMISSION D'EVALUATION | CCP |
|--------------------|---|---|----------------------|
| EPREUVES 1, 2 ET 3 | a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) b) D'un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnelles du candidat c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation | Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le ministère du travail | CCP1 CCP2 CCP3 |